

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS :
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE..... 5 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE..... 5 fr.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 9
SAMEDI 4 Aout 1891 — Saint Dominique
— DEMAIN SAINT FELIX —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7
REDACTION, de 3 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Dées.

CASERIO AUX ASSISES -- 2^E JOURNÉE

BULLETIN DU JOUR

UNE LETTRE DE M^{rs} PODREIDER

Nous avons écrit, il y a quelques jours, à l'éminent avocat de Milan. Sa réponse bien que tardive, — M^{rs} Podreider était absent au moment de l'arrivée de notre lettre — n'en présente pas moins un vif intérêt rétrospectif. Nos lecteurs nous sauront gré de la leur communiquer.

Milan, 2 août 1894.

Monsieur le Directeur,

Etant absent de Milan, je n'ai pu recevoir qu'aujourd'hui votre charmante lettre, et je vous remercie des expressions courtoises que vous avez à mon égard.

Aujourd'hui que vous êtes au courant du fait, vous savez certainement qu'il m'a été impossible de venir à Lyon défendre Caserio, ce que l'accusé Dubreuil a résolu trop vite mon système de défense à Caserio, et que celui-ci n'a pas voulu l'accepter.

J'ai dû, à mon grand regret, devoir me retirer, étant persuadé, dans ma conscience, qu'il n'y avait pas d'autre raison de pouvoir arracher la tête de ce malheureux à l'échafaud.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Votre tout dévoué,

Alfred PODREIDER.

M. Lépine

Plusieurs journaux, arguant du désir de M. Lépine de ne pas quitter son poste de Préfet de police, en ont déduit que sa candidature au siège sénatorial de la Loire, laissé vacant par M. de la Berge, ne reposait sur aucun fondement.

Nous ferons d'abord remarquer que M. Lépine peut fort bien conserver la préfecture de police, tout en devenant sénateur : cet argument n'a donc aucune valeur.

En second lieu, cette candidature est loin d'être démentie aussi affirmativement qu'on l'a pu dire. Les faits de nos conférences, auxquels nous faisons allusion. Nous pouvons même ajouter que, dans le cas où la candidature de M. Crozet-Fournery deviendrait définitive, pour la succession de M. de la Berge, il reste encore une vacance en perspective, dans le département de la Loire, celle du siège occupé par M. Raymond, au Sénat. Il est certain que la nomination de M. Raymond, à la Direction de l'École Centrale des Arts et Manufactures, à Paris, n'est plus qu'une question de temps et que sa démission de sénateur la suivra immédiatement.

Disons cependant que M. Lépine n'a rien encore sollicité et que ces bruits sont beaucoup plutôt l'écho des désirs d'une fraction importante, dans le groupe des électeurs sénatoriaux.

Le président du Conseil

M. Dupuy part aujourd'hui pour Evian, où il doit passer trois semaines.

A son retour, M. le président du Conseil se rendra au milieu de ses électeurs, comme il vient de le leur promettre et présidera à l'inauguration d'une fontaine à Saint-Paulieu.

Cornélius Herz

C'est hier, dans l'après-midi, que la 8^e Chambre correctionnelle a rendu son jugement dans l'affaire Cornélius Herz.

Celui-ci est condamné, par défaut, à 5 ans de prison, 3.000 francs d'amende et aux dépens. Le jugement fixe au maximum la durée de la contrainte par corps.

En Sicile

La nouvelle, que le roi d'Italie aurait signé le décret qui levait l'état de siège en Sicile, est prématurée.

Grand incendie

On signale à Minsk (Russie occidentale), un immense incendie qui a détruit tout un quartier de la ville. Plusieurs personnes ont péri. L'incendie serait dû à la malveillance.

La Chine et le Japon

Le gouvernement japonais a avisé officiellement les représentants étrangers que la guerre est déclarée entre la Chine et le Japon.

Les puissances étrangères ont immédiatement pris leurs dispositions en conséquence.

Les troupes de marine anglaise débarquées à Seoul, seront renforcées.

Un croiseur espagnol est parti pour la Corée avec mission de suivre les opérations des escadres chinoise et japonaise.

Sur la demande de la Chine et du Japon, le gouvernement des Etats-Unis donnera des instructions à ses représentants à Pékin et à Tokio en vue de protéger les Japonais en Chine et les Chinois au Japon respectivement.

A Saint-Petersbourg, dans un article officiel, le *Nouveau Temps*, déclare que la Russie a l'intention d'agir d'accord avec l'Angleterre, pour amener la cessation de la guerre entre la Chine et le Japon, mais que la Russie ne permettra jamais aucun accaparement du territoire Coréen. L'Angleterre ne devra pas l'oublier si elle veut éviter un dangereux malentendu.

Nous avons fait réimprimer pour nos nouveaux lecteurs tout ce qui a paru de nos deux feuilletons. Nous donnons les *Gones de Lyon* en supplément gratuit du présent numéro et nous donnerons demain dimanche un autre supplément contenant l'*Ébéniste de la rue du Saout*.

INFORMATIONS

Dissolution d'un Conseil municipal
Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, le Conseil municipal d'Arçon (Aude) est dissous.

Un grand incendie

Un grand incendie a éclaté à Hambourg dans une maison de commerce importante de la place.

Les pertes sont évaluées à un million de marks (1.250.000 fr.).

De grandes quantités de marchandises qui se trouvaient dans le voisinage ont été perdues.

Des Quarantaines

Par ordre royal, la quarantaine imposée aux provenances de Douarnez est levée en Espagne.

Le gouvernement portugais a déclaré suspects de choléra morbus, les ports des Bouches-du-Rhône et du Var.

Attentat à la dynamite

Un attentat à la dynamite a eu lieu la nuit dernière à Lorch-sur-Rhin.

Les coupables ont introduit un pot contenant de la dynamite dans la cave d'une maison et ont allumé l'explosif.

Les dégâts sont peu considérables. Le propriétaire de la maison promet une récompense de 300 marks à celui qui découvrira l'auteur et cet attentat.

Les Obsèques de l'archiduc Guillaume
La bénédiction de la dépouille mortelle de l'archiduc Guillaume a eu lieu ce soir à neuf heures à Baden, près de Vienne dans la chapelle archiduciale; la bénédiction a été donnée par le prieur de l'ordre des Chevaliers teutoniques.

La dépouille mortelle a été conduite à la gare au milieu d'une foule considérable; les maisons étaient décorées de noir. Un train spécial a transporté le corps à Vienne, où il est arrivé à onze heures du soir.

Le cortège funèbre s'est dirigé à travers la foule en deuil vers la Hofburg; le fourgon contenant le corps était entouré de gardes avec des halberdiers et de cavaliers de la garde du corps avec le sabre au clair.

Le cercueil a été placé sur une estrade dans l'église de la Hofburg, et a été béni; la clef du cercueil a été remise au grand maître de la cour.

LA POLITIQUE

Y a-t-il des événements politiques en ces premiers jours de vacances? Presque tous nos ministres sont en villégiature; M. Casimir-Perier est à Pont-sur-Seine; sénateurs et députés ont rejoint leurs circonscriptions ou villes d'eau; quelques-uns sont aux bains de mer. Bref, l'actualité est complète et le seul procès Caserio fait tous les frais des publicistes et des feuilles quotidiennes de Paris et de la province.

Tout le monde a été étonné par l'attitude de cet être qui n'a d'humain que la face et dont le bestialité morale est au-dessus de toute expression.

Caserio va, comme ses prédécesseurs en attentats anarchistes, porter son coup dans la lunette et n'aura plus droit qu'à la réprobation de l'histoire.

A propos d'anarchistes, le *Matin* d'hier publie un article du député Jules Guesde, dans lequel nous relevons la phrase suivante :

Le duel continue. Où et quand s'arrêtera-t-il ? Et, en attendant, quels sont les plus anarchistes de ceux d'en bas qui procèdent par la bombe et par le poignard, ou de ceux d'en haut qui opèrent à coups de loi d'exception et de guillotine — sèche ou humide ?

M. Guesde développe longuement cette idée que les lois d'exception votées par le Parlement sont impuissantes à arrêter le courant de l'idée anarchiste, et qu'il n'y a d'autre moyen que de créer des crimes spéciaux basés sur des opinions, et par conséquent élastiques. Il en conclut que la sécurité du citoyen est menacée.

Laissons-lui son idée; mais qu'il nous soit permis de nous inscrire en faux contre le principe qu'il pose dans les lignes que voici :

On l'a dit — et c'est particulièrement en matière d'anarchisme que l'on peut le répéter à coup sûr : « Une société n'a que les criminels qu'elle mérite, c'est-à-dire qu'elle a créés. »

Une société ne mérite, parce qu'une société est une collectivité. Les lois qui sont la résultante des volontés d'une société sont absolues; par conséquent elles sortent du domaine de l'appréciation de ses membres en tant qu'unités de la société. Une société ne peut modifier puisqu'elle se juge elle-même et que, si elle se condamne, elle cessera d'exister n'ayant plus d'autorité vis-à-vis de ses membres.

Pas davantage une société ne crée les crimes, tout au plus peut-elle les prévoir. Si la société créait des crimes, elle ne saurait prétendre à instituer la répression coercitive, étant son œuvre, aurait en quelque sorte son approbation.

Une société ne saurait logiquement créer et condamner en même temps.

Les crimes étymologiquement et rationnellement sont des actes extraordinaires, contraires aux principes et aux intérêts d'une société.

Les réprimer c'est en prévenir le retour.

L'affirmation de M. Guesde est un non sens philosophique; c'est un paradoxe séduisant peut-être, mais funeste dans ses corollaires.

Sans doute il n'est et il ne sera de société parfaite, mais ce n'est ni M. Guesde ni ses amis qui peuvent empêcher la prétention de toucher presque à l'idéal parfait des organisations sociales par l'application de leurs théories non encore bien arrêtées.

Ces messieurs ne sont même pas d'accord entre eux, comment veulent-ils espérer nous convertir.

ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Si la France n'a pas de budget le 31 décembre, il faudra bien convenir, une fois par hasard, que ce n'est la faute ni de la Chambre ni de la commission du budget.

A l'heure actuelle, personne ne sait ce que peut être le budget de 1895, ce que le gouvernement compte en faire, ce qu'il y veut mettre et comment il entend l'équilibrer. Si on prend sa proposition, — je ne dis pas sa proposition définitive, mais simplement sa proposition dernière, — le budget serait en déficit de 20 millions, sans compter les imprévus et les aléas de la discussion publique.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas de budget du tout.

La commission du budget, à défaut du gouvernement, s'efforce d'en faire un. Elle s'est dit que si elle réalisait 20 millions d'économies sur les dépenses des divers ministères, ça serait toujours quelque chose de gagné, qu'on aurait l'équilibre entre les recettes prévues et les dépenses autorisées, et qu'on pourrait examiner avec plus de sérénité et avec plus grand espoir d'aboutir les réformes qu'on a annoncées et qui sont si lentes à paraître.

Ainsi dit, ainsi fait. Les rapporteurs sont en campagne. Il faut des études, des recherches; ils croient avoir trouvé des réductions possibles de crédit; ils vont s'entendre avec le ministre dont ils rapportent le budget, et le dialogue suivant s'engage invariablement au début de l'entretien :

— Le gouvernement, monsieur le ministre, nous a présenté un budget qui comporte 20 millions de déficit...

— Hélas !

— Il ne compte probablement pas, pour le comble, demander au Parlement de voter de nouveaux impôts.

— Assurément non, monsieur le rapporteur.

— C'est bien ce que s'est dit la Commission. Elle s'est donnée la tâche de réaliser les économies nécessaires dans les dépenses publiques.

— C'est une très heureuse résolution, et vous pouvez être assuré du concours du gouvernement pour l'exécuter.

— Nous attendions de lui ce concours, monsieur le ministre; et, en ce qui me concerne, chargé d'étudier votre budget...

— Vous savez aussi bien que moi, monsieur le rapporteur, que ce n'est pas dans le budget de mon ministère qu'on peut espérer réaliser des économies. Il est déjà trop pauvrement doté. La parcimonie dont on fait preuve à l'égard de mon administration nuit au bien et au prestige de la France. On a tout diminué, tout rogné; et on peut dire que mon budget a été réduit à sa plus simple expression.

— Cependant, monsieur le ministre, le total des crédits mis à la disposition de votre ministère s'est accru, depuis dix ans, dans de notables proportions.

— Accru? Accru? Vous ne pouvez pas dire cela, monsieur le rapporteur. Il y a une augmentation apparente; mais si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'elle est loin d'être proportionnelle à l'accroissement nécessaire des services.

— ?...

— Tenez, je vous défie de trouver une économie raisonnable à proposer. M. le rapporteur, malgré votre vif désir de le faire et malgré les investigations auxquelles vous vous êtes livrés.

— Je vous demande pardon, et je crois avoir découvert sur tels et tels chapitres, de notables réductions à opérer, sans inconvénient aucun.

— Mais ce n'est pas possible; vous êtes dans l'erreur. Je ne puis laisser ainsi multiplier mon service. Je vais appeler le directeur qui vous convaincra du danger de pareilles économies.

— On voit à quels résultats peut aboutir un entretien ainsi commencé.

Si le rapporteur est faible, s'il craint de déshonorer le ministre, il cède; il va porter à la commission du budget toutes les raisons qu'on lui a données, et qu'il fait sennes, de ne voter aucune réduction. Encore heureux s'il ne propose pas une augmentation qu'on lui a démontrée être indispensable. La commission a toutes les peines du monde à se défendre et à gaspiller de ci de là, quelques milliers de francs.

Si le rapporteur tient bon, s'il fait adopter par la commission du budget des diminutions de crédit toujours modestes, d'ailleurs, il peut s'attendre à un joli charivari. Le ministre proteste; il fait entendre ses doléances à tous les membres du Parlement qui viennent le visiter. Quelle idée aussi a-t-on eue de donner pour rapporteur à son ministère un opposant quand même, un député qui ne sera jamais un homme de gouvernement! Voilà à quels résultats on arrive avec la trop bienveillante camaraderie qui règne dans la commission du budget.

Et toute l'Administration fait chorus. Chacun, avec plus ou moins de discrétion ou de véhémence, fait le rapporteur de vandale, d'arpagon, d'anarchiste. Comme il mériterait d'être relégué celui-là!

Au bout de quelques semaines de cette agréable vie, quand les échos leur apportent les bribes des conversations tenues sur leur compte, les pauvres rapporteurs en viennent à se demander si, en accomplissant leur devoir, ils n'ont pas fait un métier de dupes, si le très peu de bien qu'ils ont réalisé vaut les ennuis personnels qu'ils se sont attirés.

Et pourtant, il y a à faire, et il faut faire à tout prix.

Quand la sécurité du pays, quand son activité économique, quand les services de solidarité nationale réclament tant et tant de millions à employer d'une manière utile et fructueuse, il est insensé de laisser l'or de la France s'écouler par une multitude de petits vases faits de vieux abus, des traditionnels gaspillages et qui arrivent à former un gros torrent qui ne féconde rien et qui ne sert à rien.

Il n'est pas un homme qui ait examiné de près les divers budgets de dépenses et qui ne s'associe aux paroles que prononçait récemment le Président de la Commission du budget, lequel n'est pourtant ni un révolutionnaire, ni un radical, ni un progressiste bien hardi :

— Si on dirigeait la plus solide et la plus prospère maison de commerce, disait-il, comme on administre la France, il ne lui faudrait pas beaucoup de temps pour arriver à la faillite.

Je ne me permettra pas d'apprécier aussi sévèrement nos administrations. Toutes, du reste, ne le méritent pas. Mais il n'en est guère où il ne se soit glissé quelque coûteux abus qu'on n'arrive pas à estimer.

En voulez-vous un exemple, entre cent autres, qui me revient d'autant plus aisément à l'esprit que le budget de l'agriculture vient d'être exposé et critiqué d'une façon très complète et très approfondie par mon collègue, M. Cornudet?

Vous ignorez probablement que l'Etat possède, à Rambouillet, une bergerie. Elle lui coûte, bon an mal an, si je ne me trompe, 80.000 francs.

A-t-elle jamais servi à quelque chose? Peut-être. En tous cas, elle n'est plus aujourd'hui d'aucune utilité. La commission du budget l'a depuis longtemps constaté, et l'Administration, qui sait justifier l'existence des institutions les moins défendables, n'a pu y contredire.

— C'est bien ce que s'est dit la Commission. Elle s'est donnée la tâche de réaliser les économies nécessaires dans les dépenses publiques.

— C'est une très heureuse résolution, et vous pouvez être assuré du concours du gouvernement pour l'exécuter.

— Nous attendions de lui ce concours, monsieur le ministre; et, en ce qui me concerne, chargé d'étudier votre budget...

— Vous savez aussi bien que moi, monsieur le rapporteur, que ce n'est pas dans le budget de mon ministère qu'on peut espérer réaliser des économies. Il est déjà trop pauvrement doté. La parcimonie dont on fait preuve à l'égard de mon administration nuit au bien et au prestige de la France. On a tout diminué, tout rogné; et on peut dire que mon budget a été réduit à sa plus simple expression.

— Cependant, monsieur le ministre, le total des crédits mis à la disposition de votre ministère s'est accru, depuis dix ans, dans de notables proportions.

— Accru? Accru? Vous ne pouvez pas dire cela, monsieur le rapporteur. Il y a une augmentation apparente; mais si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'elle est loin d'être proportionnelle à l'accroissement nécessaire des services.

— ?...

— Tenez, je vous défie de trouver une économie raisonnable à proposer. M. le rapporteur, malgré votre vif désir de le faire et malgré les investigations auxquelles vous vous êtes livrés.

— Je vous demande pardon, et je crois avoir découvert sur tels et tels chapitres, de notables réductions à opérer, sans inconvénient aucun.

— Mais ce n'est pas possible; vous êtes dans l'erreur. Je ne puis laisser ainsi multiplier mon service. Je vais appeler le directeur qui vous convaincra du danger de pareilles économies.

— On voit à quels résultats peut aboutir un entretien ainsi commencé.

Si le rapporteur est faible, s'il craint de déshonorer le ministre, il cède; il va porter à la commission du budget toutes les raisons qu'on lui a données, et qu'il fait sennes, de ne voter aucune réduction. Encore heureux s'il ne propose pas une augmentation qu'on lui a démontrée être indispensable. La commission a toutes les peines du monde à se défendre et à gaspiller de ci de là, quelques milliers de francs.

Si le rapporteur tient bon, s'il fait adopter par la commission du budget des diminutions de crédit toujours modestes, d'ailleurs, il peut s'attendre à un joli charivari. Le ministre proteste; il fait entendre ses doléances à tous les membres du Parlement qui viennent le visiter. Quelle idée aussi a-t-on eue de donner pour rapporteur à son ministère un opposant quand même, un député qui ne sera jamais un homme de gouvernement! Voilà à quels résultats on arrive avec la trop bienveillante camaraderie qui règne dans la commission du budget.

Et toute l'Administration fait chorus. Chacun, avec plus ou moins de discrétion ou de véhémence, fait le rapporteur de vandale, d'arpagon, d'anarchiste. Comme il mériterait d'être relégué celui-là!

Au bout de quelques semaines de cette agréable vie, quand les échos leur apportent les bribes des conversations tenues sur leur compte, les pauvres rapporteurs en viennent à se demander si, en accomplissant leur devoir, ils n'ont pas fait un métier de dupes, si le très peu de bien qu'ils ont réalisé vaut les ennuis personnels qu'ils se sont attirés.

Et pourtant, il y a à faire, et il faut faire à tout prix.

Quand la sécurité du pays, quand son activité économique, quand les services de solidarité nationale réclament tant et tant de millions à employer d'une manière utile et fructueuse, il est insensé de laisser l'or de la France s'écouler par une multitude de petits vases faits de vieux abus, des traditionnels gaspillages et qui arrivent à former un gros torrent qui ne féconde rien et qui ne sert à rien.

Il n'est pas un homme qui ait examiné de près les divers budgets de dépenses et qui ne s'associe aux paroles que prononçait récemment le Président de la Commission du budget, lequel n'est pourtant ni un révolutionnaire, ni un radical, ni un progressiste bien hardi :

— Si on dirigeait la plus solide et la plus prospère maison de commerce, disait-il, comme on administre la France, il ne lui faudrait pas beaucoup de temps pour arriver à la faillite.

Je ne me permettra pas d'apprécier aussi sévèrement nos administrations. Toutes, du reste, ne le méritent pas. Mais il n'en est guère où il ne se soit glissé quelque coûteux abus qu'on n'arrive pas à estimer.

En voulez-vous un exemple, entre cent autres, qui me revient d'autant plus aisément à l'esprit que le budget de l'agriculture vient d'être exposé et critiqué d'une façon très complète et très approfondie par mon collègue, M. Cornudet?

Vous ignorez probablement que l'Etat possède, à Rambouillet, une bergerie. Elle lui coûte, bon an mal an, si je ne me trompe, 80.000 francs.

A-t-elle jamais servi à quelque chose? Peut-être. En tous cas, elle n'est plus aujourd'hui d'aucune utilité. La commission du budget l'a depuis longtemps constaté, et l'Administration, qui sait justifier l'existence des institutions les moins défendables, n'a pu y contredire.

Je ne me permettra pas d'apprécier aussi sévèrement nos administrations. Toutes, du reste, ne le méritent pas. Mais il n'en est guère où il ne se soit glissé quelque coûteux abus qu'on n'arrive pas à estimer.

En voulez-vous un exemple, entre cent autres, qui me revient d'autant plus aisément à l'esprit que le budget de l'agriculture vient d'être exposé et critiqué d'une façon très complète et très approfondie par mon collègue, M. Cornudet?

Vous ignorez probablement que l'Etat possède, à Rambouillet, une bergerie. Elle lui coûte, bon an mal an, si je ne me trompe, 80.000 francs.

A-t-elle jamais servi à quelque chose? Peut-être. En tous cas, elle n'est plus aujourd'hui d'aucune utilité. La commission du budget l'a depuis longtemps constaté, et l'Administration, qui sait justifier l'existence des institutions les moins défendables, n'a pu y contredire.

Je ne me permettra pas d'apprécier aussi sévèrement nos administrations. Toutes, du reste, ne le méritent pas. Mais il n'en est guère où il ne se soit glissé quelque coûteux abus qu'on n'arrive pas à estimer.

En voulez-vous un exemple, entre cent autres, qui me revient d'autant plus aisément à l'esprit que le budget de l'agriculture vient d'être exposé et critiqué d'une façon très complète et très approfondie par mon collègue, M. Cornudet?

Vous ignorez probablement que l'Etat possède, à Rambouillet, une bergerie. Elle lui coûte, bon an mal an, si je ne me trompe, 80.000 francs.

A-t-elle jamais servi à quelque chose? Peut-être. En tous cas, elle n'est plus aujourd'hui d'aucune utilité. La commission du budget l'a depuis longtemps constaté, et l'Administration, qui sait justifier l'existence des institutions les moins défendables, n'a pu y contredire.

Je ne me permettra pas d'apprécier aussi sévèrement nos administrations. Toutes, du reste, ne le méritent pas. Mais il n'en est guère où il ne se soit glissé quelque coûteux abus qu'on n'arrive pas à estimer.

En voulez-vous un exemple, entre cent autres, qui me revient d'autant plus aisément à l'esprit que le budget de l'agriculture vient d'être exposé et critiqué d'une façon très complète et très approfondie par mon collègue, M. Cornudet?

L'assassin CASERIO

en Cour d'assises

DEUXIÈME JOURNÉE

Le Service d'Ordre

Le décor a changé à l'extérieur, le brillant soleil d'hier a fait place à une pluie continue que supportent vaillamment nos petits soldats, comme ils ont bravement supporté hier les ardeurs du soleil.

Le service d'ordre est fait, autour du Palais, par un bataillon du 6^e de ligne; sous les ordres de M. le chef de bataillon Quéte.

Le service de police est placé sous les ordres de M. Rostaing, secrétaire général, et de M. Meyer, chef de division à la préfecture et du chef de cabinet de M. Rostaing.

Les mêmes mesures rigoureuses qu'hier sont prises à l'intérieur du Palais de Justice, où l'on est admis que sur la présentation de cartes spéciales, que l'on vise à chaque instant.

Dans la Salle

La salle des assises se remplit rapidement et la chaleur commence à devenir étouffante.

En attendant, nous remarquons, parmi les personnes présentes, M. le lieutenant-colonel de Gavaret, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre du 1^{er} corps d'armée; M. Alexandre Bérard, député et conseiller général du Rhône, et en général toutes les personnalités qui assistaient hier à l'audience.

Les nombreux bancs de la presse sont tous occupés par nos confrères, attentifs et prêts à suivre les débats.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu l'épilogue de la sanglante tragédie du 24 juin dernier. On attend avec anxiété la parole du Ministère public qui va demander réparation au nom de la société et de l'humanité outragée et l'on se demande quels accents trouvera le défenseur, pour tenter d'apitoyer le jury sur le sort du grand coupable.

L'exaltation qui était la politesse des rois est aussi celle des magistrats, car à 9 heures exactement, l'huissier de service annonce la Cour qui fait son entrée.

M. Fochier occupe le siège du ministère public et M. Dubreuil est au banc de la défense.

Le président fait introduire l'accusé, qui entre au milieu des gendarmes qui l'accompagnent, avec ce balancement des épaules qui lui est familier, et s'assoit toujours souriant.

Le président donne ensuite l'ordre d'introduire le soldat Leblanc, le dernier témoin qui reste à entendre.

Le témoin arrive entre deux gendarmes — on sait en effet qu'il est détenu pour insoumission à la loi militaire.

Leblanc, qui porte l'uniforme de l'infanterie de ligne, est âgé de 23 ans. C'est un garçon un peu au-dessus de la moyenne, un teint légèrement basané et de physiologie plutôt banale, mais son visage imberbe lui donne l'air jeune.

Après les questions d'usage, le témoin, invité par le président à faire sa déposition avec toute la sincérité possible, s'exprime avec une grande facilité, presque avec volubilité.

Caserio, racontant-il, m'a dit que les anarchistes n'avaient pas, jusque-là, réussi à me faire, lui, réussir. Vaillant a raté son coup, répaté-lui, mais moi je me mangerai pas le mien.

J'étais à la prison militaire, quand j'appris la mort de Carnot qui avait été tué par des agents de la triple alliance, selon les uns, par un Italien, selon les autres. Moi, me rappelant alors les propos que m'avait tenu Caserio, à l'hôpital de Cette, je déclarai tout de suite que ce devait être un Italien. Alors un de nos compagnons de détention, se mit à chanter le *Chère France* que nous répétâmes en chœur, ce qui fit que le directeur de la prison me fit appeler,

Le défendeur le chef vénéral de l'Etat, il s'est trouvé un homme, pour faire changer de...
L'ordre de la séance avait tenu à prendre part dans cette manifestation unanime d'un...
Le chef momentanément du barreau, ma place était...
L'ordre de la séance avait tenu à prendre part dans cette manifestation unanime d'un...
L'ordre de la séance avait tenu à prendre part dans cette manifestation unanime d'un...
L'ordre de la séance avait tenu à prendre part dans cette manifestation unanime d'un...

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

Je n'ai pas dit que Caserio fut fou, mais en 1878 son père a vu fusiller son frère par les Autrichiens et il faillit être fusillé lui-même...
Le défendeur lui-même, Caserio naît à cette époque que son père était atteint de crises épileptiques très fréquentes.

écédents de Caserio et les comparer au crime qui lui est reproché. Caserio n'a jamais obtenu de prix à l'école; mais ce n'est pas une raison pour que cette absence de récompenses ait eu une influence sensible, je dirai même néfaste, sur l'avenir de l'accusé que vous avez devant vous.

Pour son malheur, Caserio a rencontré sur son chemin un triste éducateur: l'avocat Gori.

M. Dubreuil répond à l'interrogation de son client par la lecture d'une lettre de M. Gori, parlant de la lutte pour la vie, la lutte pour la pensée et le « pain », disant que Caserio n'est devenu anarchiste théorique et un anarchiste pratique, parce qu'on faisait constamment chez lui des perquisitions, et qu'il était sans cesse en butte aux persécutions de la police italienne.

D'après M. Dubreuil, les initiations premières sont dues aux instincts conseillés de l'avocat Gori, dont Caserio était devenu le fervent disciple.

Après l'arrêt de Caserio, Caserio fut condamné pour avoir distribué des manifestes glorifiant l'anarchie à des soldats de la garnison de Rome.

Quelle est la véritable responsable du forfait de Caserio? C'est Gori, c'est l'avocat Gori. Les véritables complices ce sont les ouvrages et journaux anarchistes; les complices, ce sont les compagnons. Caserio n'a été que le bras. Il a cédé aux instigations de ses compagnons.

A ce moment, Caserio interromp violemment son avocat. Le défendeur reprend sa plaidoirie.

Sa responsabilité est donc incomplète. Caserio, le 13 juillet 1893, écrit à sa mère pour la remercier d'un envoi de 15 fr., et dit que la famille est basée sur l'intérêt.

La mère écrit à son fils, pour l'inviter à songer à son âme et à se repentir de la « grosse affaire » qu'il a faite et lui fait ses adieux.

Caserio écrit à sa mère, le 1er juillet 1894, c'est-à-dire presque au lendemain de son crime, pour lui donner de ses nouvelles et lui demander des nouvelles.

Croyez-vous que Carnot, qui, sur son lit de souffrance, n'a pas eu un mot de haine contre son bourreau, dont l'âme plane aujourd'hui dans l'immortalité, n'autorise pas à croire que, comme placé sur un rayon lumineux, après l'apothéose, ne sollicite votre miséricorde?

Voilà ma défense. Elle était au-dessus de mes forces! Enfermez-vous dans votre salle de délibérations, à l'abri de toute passion.

Évoque votre miséricordieuse pitié! Vous êtes citoyens. Vous êtes des juges. Fabandonnez donc Caserio à votre souveraine justice.

Des murmures mêlés d'approbations soulignent l'éloquente plaidoirie du défendeur.

L'interprète donne ensuite lecture du *factum* de Caserio.

Sur la réquisition de M. le Procureur général, M. le président Breuille a interdit la publication de ce manifeste, conformément aux prescriptions de la loi du 28 juillet 1894.

Les débats sont terminés. M. le président donne alors au jury lecture des deux questions qui lui sont posées:

1. Caserio Santo est-il coupable d'avoir, le 24 juin 1894, donné volontairement la mort à M. Carnot?

2. Caserio a-t-il commis ce crime avec préméditation?

Puis il donne l'ordre aux gendarmes d'emmener l'accusé.

L'audience est suspendue à midi 10 minutes.

LE VERDICT

Les jurés rentrent dans la salle d'audience après un quart d'heure de délibération.

M. le président Breuille invite le chef du jury à faire connaître le résultat de sa délibération.

Celui-ci, au milieu de l'attention générale et d'une profonde émotion prononce le verdict.

Sur la première question la réponse est: OUI, sur la seconde, sa réponse est: OUI.

Le verdict est muet sur la question des circonstances atténuantes.

Caserio en entendant la lecture du verdict qui lui prend sa tête, et ce n'est que justice, ne bronche pas.

On le croirait étranger à ce qui se passe, tellement il paraît indifférent. M. Dubreuil dépose aussitôt des conclusions, tendant à ce qu'il plaise à la Cour de lui donner acte des paroles prononcées à l'ouverture de la session dans son allocution aux jurés par M. le président Breuille.

La Cour fait application du Code pénal.

CONDAMNATION A MORT

En conséquence la Cour condamne CASERIO à la PEINE DE MORT.

En entendant l'arrêt qui le condamne, Caserio s'écrie à deux reprises: « Courage, camarades! Vive l'anarchie! »

Le Mémoire de Caserio

Le correspondant du *Matin* envoyait hier la note suivante à ce journal:

Je viens d'avoir, après l'audience, un nouvel entretien avec l'abbé Alessandro Grassi, curé de Motta-Visconti. Il m'a donné les détails suivants:

Caserio est indifférent à tous les débats. Il frappe seulement sur son mémoire pour l'imprimer demain son grand coup.

Les connaissances de Caserio raconté que, jusqu'à l'âge de dix ans, il a suivi les processions en costume de saint Jean-Baptiste.

Mais après douze ans, ses yeux se sont fermés à la superstition et sont ouverts « à la science » chez un cabaretier de Milan.

Il se rendait à l'école de M. Peinar et autres feuilles du même genre.

La science de Caserio! ajoute l'abbé Grassi, il sait à peine écrire, il ne parle qu'un mauvais patois italien. C'est le plus borné des fanatiques et le plus étourdi du pays. Je vais partir pour consoler sa mère d'avoir eu un fils si stupide.

Figurez-vous qu'à Cetto, dans un hôpital de vieillards, Caserio trouvait très naturel de tenir un lit de justice où il recevait les visites et les hommages des compagnons et c'est de ce tribunal infâme qu'il jougait la société.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE L'Antisémitisme On lit dans le *Frankfurter Zeitung*, qu'à partir du 1er septembre prochain doit paraître, à Berlin un journal quotidien le *Volksrecht* (le droit du peuple), dont le programme est de défendre les intérêts de la classe moyenne.

RUSSIE Les Droits de Douane On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Frankfurter Zeitung*, en date du 1er août: C'est en automne prochain que doit se réunir la commission chargée d'étudier la question de la suppression des droits de douane entre la Russie et la Finlande.

PHILADELPHIE En Mer On mande de Rotterdam que le vapeur allemand *August Körff*, allant à Philadelphie et le vapeur anglais *Granada*, allant à Newcastle, se sont rencontrés dans la mer du Nord par un brouillard.

AMÉRIQUE Chaleur intense A New-York, le thermomètre à l'ombre ne marque plus que 27 centigrades; mais dans l'ombre la haute température se maintient. La saison, depuis plusieurs semaines, est tout-à-fait défavorable aux récoltes.

EN ANGLETERRE Le Ministère des Colonies a reçu de Hong-Kong une dépêche disant: « Aucun nouveau cas de peste depuis trois jours ».

ITALIE Les Brefs du Pape Hier ont été publiés les brefs du Pape, sur la musique sacrée. Un, est attribué au chant grégorien, un autre, en italien, comprend douze articles.

Les sept premiers ont trait aux règles du chant dans les fonctions religieuses. Les cinq autres, contiennent les dispositions pour augmenter les études de la musique sacrée.

Les autorités ecclésiastiques donneront la plus grande publicité à ces brefs.

Monument Cavour Le sculpteur Galletti chargé d'élever le monument de Cavour à Rome, a donné la dernière main à son œuvre. Le syndicat compte en faire coincider l'inauguration avec le 25^e anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome.

L'ASSASSIN DE M. BANDI

Il paraît aujourd'hui certain que Luceschi est bien l'assassin du chevalier Bandi.

Une seconde confrontation qui a eu lieu hier a donné des résultats qui semblent convainquants.

Une femme qui échangea quelques mots avec l'assassin lorsqu'il entra précipitamment dans la villa Rodocanachi a fait des déclarations très nettes: quand au cocher, après quelques hésitations, il a déclaré que Luceschi était bien l'homme qui a tué son maître et qu'il a vu roder dans les environs du villino Bandi.

Quant à Luceschi, il persiste encore à se déclarer innocent et demande à être mis en mesure de prouver son innocence; mais d'après le résultat de la confrontation d'hier, on suppose que lui-même finira par avouer.

Cette information vient contredire en tous points celle que nous donnions avant-hier émanant du *Secolo*.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (à h. soir)

La bourrasque prévue depuis trois jours à son centre aujourd'hui sur la mer du Nord (7^h), elle se dirige vers le Sud-Est. Son action s'étend à toute la France où il est tombé, depuis 24 heures, de deux à dix millimètres d'eau. Sur nos côtes, il a plu hier, dans la soirée et toute la matinée on a recueilli 7^{mm} de pluie.

La température est relativement basse (maximum 22°) et le ciel très nuageux. Aujourd'hui à Lyon, hauteur barométrique à 7 heures du soir, 762^{mm}. Pluie depuis vingt-quatre heures, 7^{mm}.

Températures extrêmes: à l'ombre, minimum + 15° 5; maximum + 22°; à l'air libre, minimum + 13° 5; maximum + 30°.

Probable: Temps pluvieux.

Le Mérite agricole

M. Cornavin, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, est promu officier dans l'ordre du Mérite agricole.

Sont nommés chevaliers: MM. Arnould, agriculteur à Mens (Isère); Barbe, instituteur à Escheroux (Ain); Barthélemy, conservateur des forêts, à Grenoble; Rigollet, agriculteur à Parassage (Isère); Délézongle, propriétaire à Saint-Chamond; Landari, préfet de Saône-et-Loire; Mignaud, professeur à l'École normale de Bourg; Bolland, agriculteur à Saint-Simon (Isère); Roux, propriétaire à Nogarot (Isère); Uchet, maire de Chaparellan (Isère).

Question de droit

Une demande de renseignements au parquet peut-elle être considérée comme une dénonciation calomnieuse par ceux qui en sont l'objet et peut-elle donner lieu à une réparation en justice? Tel est le point de droit qu'avait à élucider le tribunal civil de Belfort.

Voici dans quelles conditions se présentait la cause. Des électeurs d'une commune avaient demandé confidentiellement au parquet des renseignements sur le casier judiciaire de certains individus soupçonnés d'avoir été condamnés pour participation à la Commune.

Les individus en question considèrent cette demande comme une dénonciation calomnieuse et ils actionnent leurs adversaires en 10.000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal les a purement et simplement déboutés des fins de leur action et condamnés à tous les dépens.

Cour d'Assises de la Loire

Les Assises du département de la Loire pour le troisième trimestre 1894, s'ouvriront à Montbrison, le lundi 3 septembre prochain, à 9 h. précises du matin, sous présidence de M. Pelagaud, conseiller à la Cour d'Appel de Lyon, assisté de MM. Durand, juge au Tribunal civil de Montbrison et Dussert, juge suppléant au même siège.

Une conférence à l'Exposition coloniale

Mgr de Roquencourt, prélat de la maison du pape Léon XIII et chanoine de la primatiale de Carthage, quittera prochainement Paris avec M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, pour se rendre à l'Exposition coloniale de Lyon, où il donnera, au Palais du Tonkin, une conférence sur l'influence de l'élément religieux au point de vue de notre colonisation. Cette conférence, qui aura lieu le mois prochain, sera présidée par M. de Lanessan.

Congrès de Dermatologie et de Syphillographie

Ce matin, à l'ouverture de la séance, le président, M. le D^r Dron, a annoncé la mort du professeur Rollet, président d'honneur de la société.

Cette nouvelle a causé une vive émotion parmi les membres présents.

A l'unanimité, ils ont décidé de supprimer en signe de deuil, la réception qui devait avoir lieu le soir à l'Hôtel de Ville.

Inspection des prisons

Nous apprenons de source indirecte que M. l'Hérault, inspecteur des prisons, à Lyon, vient d'être mis à la retraite d'office.

Un décret de l'année passée a supprimé les inspecteurs de la plupart des prisons départementales, notamment ceux de Marseille.

Nous disons: « sinécure, parce que ce poste est d'une inutilité par trop visible, et qui ne fait que créer des difficultés avec les gardiens-chefs, véritables inspecteurs de leur prison.

Un congrès des gardiens de prisons, tenu à Paris dernièrement, et dont M. Yves Guyot nous a entretenu, avait émis, pour ces raisons et beaucoup d'autres, un vœu tendant à la suppression totale des inspecteurs de prisons.

C'est ce vœu se réalisait, le ministre de l'intérieur pourrait affecter les fonds destinés aux inspecteurs, à créer d'autres postes de gardiens, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Le cas de M. Rivaud

Il nous est difficile de passer sous silence les commentaires que le procès Caserio inspire à la presse parisienne à peu près toute entière au sujet de la situation du Préfet du Rhône.

Nos dépêches nous en parlent et c'était aujourd'hui le sujet des conversations de de toute la ville.

A tort ou à raison — il ne nous appartient pas de nous ériger en juges — l'opinion publique fait remonter à l'administration préfectorale une part des responsabilités encourues durant les néfastes journées des 24-26 juin.

Divers journaux ont eu l'imprudence de publier avant-hier par avance une véritable apologie de la conduite de M. Rivaud, apologie malheureusement exagérée, pleine d'erreurs, surtout pour nous, lyonnais, qui n'avons pu oublier aucun des détails de ces tristes scènes.

Cette plaidoirie inopportune a produit un fâcheux effet, et les déclarations de M. Rivaud en cour d'assises, l'approbation complaisante qui leur a été donnée par M. Breuille ont excité les commentaires les plus regrettables.

Nous nous garderons bien de mentionner les histioires plus ou moins extravagantes qui se sont colportées toute la journée par les rues.

Nous nous bornerons à signaler le bruit que des mesures, immédiatement décidées contre le préfet du Rhône, avaient été arrêtées par l'intervention du représentant du département qui avait fait observer au ministre qu'une disgrâce du préfet équivalait à une reconnaissance de sa responsabilité, entraînant *ipso facto* celle de l'Etat dans les procès en dommages-intérêts des victimes des pillages de la fin de juin.

Mais le déplacement de M. Rivaud aurait été décidé en principe et le refroidissement qui se serait accusé dernièrement encore entre le haut commerce et la préfecture ne serait pas de nature à le retarder.

Ceci sous toutes réserves, donne un écho des bruits plus ou moins sérieux qui circulent, car on se rend bien compte qu'il n'est pas possible de savoir exactement quels sont les projets du gouvernement et que les ministres ne vont pas raconter ce qu'ils ont l'intention de faire, en pareille occasion surtout.

Autour du verdict

Nombre de personnes se demandent avec une certaine inquiétude si cette étonnante affaire Caserio ne va pas compromettre de toutes pièces, par suite d'un pourvoi qui entraînerait une cassation.

Nous croyons pouvoir les rassurer. M. Dubreuil a cru de son devoir de relever tous les incidents de nature à sauver la tête de son triste client.

Mais les motifs qu'il a relevés n'ont pas de valeur au point de vue du droit pénal où la forme prime tout.

On ne lui a donc pas défendu à un président d'Assises de dire ce qu'il a dit. M. Breuille a donc gagné de la session.

On peut trouver qu'il aurait été plus sage de garder le silence, mais nul ne peut prétendre qu'il n'ait pas parlé dans la plénitude de son droit.

Il ne saurait y avoir dans ses paroles l'ombre même d'un des vices de formes qui peuvent obliger à une mesure aussi grave que la cassation d'un arrêt de Cour d'Assises.

De plus, Caserio n'a pas voulu signer les conclusions de son défenseur. Elles sont donc irrégulières et il paraît probable qu'il ne signera pas davantage son pourvoi en cassation.

On peut donc dire que c'est fini et bien fini.

La deuxième acte est joué. La toile est tombée et ne se relèvera probablement plus que sur le dernier acte de cette tragédie sanglante.

Cela n'empêche pas que M. Dubreuil n'ait admirablement plaidé et ne se soit tiré à son grand honneur de sa terrible tâche.

Il fallait être autorisé comme lui par trente années de barreau et tout le respect qu'impose une longue carrière sans tâche pour ne pas faillir sous la charge écrasante d'une pareille défense.

Jamais entreprise ne parut plus difficile, plus impossible. Le sujet en était si monstrueux, si étonnant, si ignoble, que l'accusation elle-même ne savait trop comment s'y prendre pour exprimer sans banalité ce que tout le monde pensait.

M. Dubreuil a triomphé en grand artiste de ces difficultés insurmontables et l'immense défense de Caserio restera comme l'une des gloires du barreau de Lyon.

Nécrologie

Ce matin, à huit heures, auront lieu les funérailles du docteur Rollet, dont les exigences du procès Caserio ne nous ont pas permis hier d'annoncer la mort.

La science lyonnaise perd en sa personne un savant remarquable. Dans l'histoire jusqu' alors confuse de certaines affections vénériennes, les travaux de l'ancien chirurgien de l'Antiquaille jetèrent un merveilleux éclat.

Son enseignement est aujourd'hui admis par ses plus tenaces adversaires. D'un sens clinique très sûr, d'une grande rectitude de jugement, M. Rollet unissait aux qualités du savant une modeste incomparable.

Aux Architectes

Le *Bulletin de la Chambre de commerce française* qui se publie à Alexandrie (Égypte), nous prie de porter à la connaissance des architectes de notre région, qu'il est ouvert un concours auquel pourront prendre part les architectes de toute nationalité, pour la construction au Caire d'un Musée des antiquités égyptiennes.

Le projet que nous tenons à la disposition des architectes qui voudront bien nous en faire la demande, dit notre confrère, comporte une dépense d'environ 120.000 livres égyptiennes, soit un peu plus de trois millions cent mille francs, et nous rappelons que différents prix sont alloués aux auteurs des meilleurs projets. Le premier prix recevra 600 livres égyptiennes, soit environ 15.500 fr. et une somme de 400 livres égyptiennes ou 10.000 fr. environ, sera répartie entre les auteurs des projets suivants.

Les projets devront être parvenus au Caire au plus tard le 1^{er} mars 1895.

Congrès de la propriété bâtie de France

C'est le lundi 6 août que s'ouvrira, à Lyon, dans la grande salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville, le Congrès de la propriété bâtie de France, présidé par M. Georges Picot, de l'Institut.

Les hautes personnalités qui le patronnent, le dirigent, ou s'intéressent à ses travaux, telles que MM. Léon Say, Edouard Millaud, Edouard Aynard, E. Bécary, Paul Leroy-Beaulieu, de Molinari, Frédéric Passy, Chéysson, Marc Mauré, Delaive, F. Mangini, L. Enou, H. Berthelmy, etc., etc., sont une sérieuse garantie de l'importance et de l'intérêt qu'il doit avoir.

Une pareille réunion d'esprits éminents et distingués, s'associant pour débattre, en toute conscience, les problèmes les plus actuels et les plus attachants d'économie politique, de fiscalité de législation et de justice, de facilité de crédit, de prévoyance ou d'assistance, n'est pas chose commune et négligeable.

Organisé sous les auspices de l'Union des Chambres syndicales de la propriété bâtie, ce Congrès n'est pas circonscrit dans des limites étroites et personnelles; il a une portée générale et nationale; il mérite d'attirer l'attention de toute personne que préoccupe la solution de la question sociale.

Les sujets portés à l'ordre du jour des Sections, comme la question des agents directs et indirects, mobiliers et immobiliers, du maintien ou de la suppression des octrois, de la réforme hypothécaire et de la confection des livres fonciers, de l'hygiène, des logements salubres et à bon marché, touchent à tous les intérêts et s'adressent à tout le monde.

Quant au propriétaire des villes, il travaillera à la sauvegarde de ses intérêts professionnels et plus immédiats en prenant également part aux discussions qui faciliteront la distribution prochaine de rapports remarquables à tous les titres, porteront sur la législation immobilière, les règlements d'administration et de voirie, les taxes municipales, etc., sur ce qui est ou doit être, en un mot, sa préoccupation constante.

Pour faire œuvre large et féconde, un appel a été adressé non-seulement aux individualités favorables à l'idée, mais encore aux administrations, aux corps constitués, aux sociétés d'économie politique et sociale, aux Chambres de députés, avocats, etc., aux Facultés et Ecoles spéciales, aux syndicats d'entrepreneurs, d'architectes, etc., dont les délégués sont accueillis avec plaisir et reconnaissance. Cet appel a déjà été entendu. Séduits par la perspective d'un voyage économique (grâce à la réduction d'usage de 50 0/0 sur les chemins de fer), d'un séjour des plus instructif et des plus attrayant à Lyon, au moment où l'Exposition Universelle et Coloniale sera dans tout son éclat, à l'époque des opérations des jurys, il en est peu qui hésitent à envoyer l'adhésion sollicitée.

Prière d'adresser toutes les communications relatives au Congrès de la propriété bâtie à M. Jouany Grasse, secrétaire général, 79, rue Pierre-Corneille, Lyon.

Capote d'infanterie

Il est possible que la capote bleue de nos fantassins ne constitue pas comme coupe et comme forme, un uniforme aussi brillant que certains tuniques en usage dans quelques

Un Congrès Provincial de Décentralisation

Le Congrès provincial de décentralisation doit se tenir à Lyon, le 15 septembre 1894.

Il nous soit permis de faire des vœux pour sa complète réussite et de rappeler en peu de mots l'opportunité de cette grande lutte de la province contre Paris.

Le régime républicain sans lequel nous vivons se prête admirablement à cette décentralisation qui doit rendre stable et améliorer rapidement la situation de chaque commerce, de chaque ville et faire cesser ce vieux dicton « qui est maître de Paris est maître de la France ».

Toute la question sociale se résume dans cet axiome : « Pour avoir l'égalité entre citoyens, il faut l'égalité dans la répartition des Forces sociales ».

C'est pour le demander que le Comité du Congrès provincial composé de sénateurs, députés, conseillers municipaux, généraux, professeurs, médecins, membres de chambres de commerce, journalistes, a déjà posé un grand nombre de questions dont voici les principales :

1° Egalité de traitement à titre ou grade égal entre Paris et la province pour toutes les personnes remplissant une fonction rétribuée par l'Etat.

2° Paris doit être considéré comme une ville frontière et ne pouvant retenir tous les trésors artistiques ou littéraires.

3° La Province ne devrait être représentée au Parlement que par des fils du pays, c'est-à-dire de la région qu'ils représentent.

4° Répartition des écoles spéciales dans les différentes grandes villes suivant les convenances de l'enseignement.

5° Suppression des subventions accordées par le Ministère des Beaux-Arts aux théâtres parisiens, sous prétexte du titre d'établissements nationaux.

6° Impossibilité pratique des expositions universelles. Les expositions spéciales s'imposent dans chaque ville à tour de rôle.

7° Suppression de la centralisation commerciale de Paris. (Longues et difficiles questions à traiter).

8° Paris, ville cosmopolite, est exploitée par des étrangers, c'est favoriser l'exploitation de la France par des étrangers.

9° Inégalité du prix de la propriété foncière à Paris et dans les provinces. (Disproportion qui a fait subsister une grande inégalité entre les fortunes des citoyens).

10° Suppression des officines et sociétés véreuses qui, centralisées à Paris, exploitent la Province. (Traite des Blanches, dépopulation).

11° Autonomie départementale. Revenir aux Provinces.

12° Fondation d'un journal pour défendre les intérêts généraux de la Province. Espérons que ces diverses questions discutées en plein Congrès donneront quatorze républicains pratiques et viendront établir que le Principe de la décentralisation devra aux prochains élections Provinciales primer toute question de parti.

Congrès des sapeurs-pompiers

Samedi 4 août. — Deuxième séance du Congrès, à neuf heures du matin, au théâtre des Célestins (séance internationale). A 2 heures du soir, manœuvres des Anglais et des Portugais sur la place Bellecour. A 8 heures 1/2 précises du soir, retraite aux flambeaux, organisée par le bataillon des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lyon, avec les concours de l'Harmonie municipale, les tambours, clairons et musiques de la Garnison et celui des Anglais et Portugais avec leur matériel d'incendie.

La retraite suivra l'itinéraire suivant : départ place des Terreaux, à 8 h. 1/2, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue du Bât-d'Argent, rue de la République, place Le Viste, rue de la Barre, pont de la Guillotière, cours Gambetta, avenue de Saxe, cours Morand, place et pont Morand, rue Puits-Gaillot, dislocation place des Terreaux.

Dimanche, de 9 heures à 11 heures du matin, concours de théorie pour les officiers sapeurs-officiers des Compagnies françaises au lycée Ampère, à midi sur la place Bellecour, revue du matériel et de la tenue de toutes les Compagnies prenant part au concours. Immédiatement après, concours de manœuvres qui sera terminé par une manœuvre d'honneur exécutée par le bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Lyon. Aussitôt après cette manœuvre, distribution des récompenses. A 9 h. de la soirée, vin d'honneur à l'Hôtel de Ville, offert par la Municipalité de la ville de Lyon, à tous les officiers sapeurs-officiers et sapeurs-pompiers ayant pris part au concours.

La séance nocturne du Congrès aura lieu aujourd'hui samedi 5 août, à neuf heures du matin, au théâtre des Célestins.

Cette séance de samedi sera internationale.

Société protectrice des animaux

La distribution des récompenses de la société protectrice des animaux aura lieu demain dimanche à 2 heures, au Palais de la Bourse, dans la salle des réunions industrielles.

Nos visiteurs

Après avoir passé quelques jours à Lyon et visité en détail notre exposition coloniale qu'il a trouvée extrêmement intéressante, le cheik Abou-Naddara vient de retourner à Paris, avec le projet de revenir au mois de septembre.

Il se propose de faire, à ce prochain voyage à Lyon, une conférence sur l'Egypte, ses relations avec la France et son avenir — conférence qui n'a pu avoir lieu en ce moment où un grand nombre des personnes qui s'intéressent à ces questions sont absentes de Lyon.

Falstaff à Aix-les-Bains

A la première représentation de Falstaff, qui vient d'être jouée à la Villa des Fleurs, un ancien pensionnaire, nommé un certain M. Verheyen, et à côté d'elle MM. Hyacinthe et Delvoje.

Les fêtes universitaires

Le conseil général des facultés de Paris, réuni à la Sorbonne, a enregistré les noms d'assistants aux fêtes universitaires de Lyon, qui auront lieu à la fin des vacances prochaines.

FAITS DU JOUR

Acte de probité. — Un nommé Derivieux, employé au syndicat des agents de change à la Bourse, a été dans le tramway qui fait le service de l'Exposition à Perrache lorsqu'un descendant, il aperçut sur une banquette un

billet de banque de cent francs. Il s'est empressé de le remettre au conducteur et la personne qui l'a perdu pourra aller le réclamer dans les bureaux du tramway.

Accident de voiture. — Hier soir, vers 9 heures 3/4, le nommé Edouard Astier, vouturier, 50 ans, rue au Cheylard, et demeurant rue Sichel, 22, a eu les doigts de la main gauche corcés par son tombereau.

L'accident est dû, paraît-il, à des gamins qui avaient enlevé un cheval dans les prés avoisinant la rue Boileau.

Une Explosion Grande-Rue des Feuillants

Hier soir, vers trois heures et demie, une détonation formidable retentit en émoi le quartier de la rue Croix-Paquet.

Au deuxième étage de la Grande-Rue des Feuillants, 4, se trouvent les bureaux de la maison de soieries J.-M. Piotet, une explosion venait de se produire dans les circonstances suivantes :

Le nommé Antoine Travaud, dessinateur de fabrique, manipulait un obus, provenant de la guerre de 1870, qui lui avait été offert il y a environ trois ans par un de ses amis, pour lui servir de presse-papier.

Cet obus, qu'il croyait déchargé depuis longtemps, fit soudain explosion, blessant grièvement l'imprudent dessinateur à la cuisse et aux mains. Un morceau même du projectile pénétra même assez profondément dans l'œil.

Le docteur Morel, appelé en toute hâte, donna les premiers soins à la victime, qui fut immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu par M. Vial et des gardiens de la paix.

Les dernières nouvelles que nous avons fait prendre à l'hôpital, où un premier pansement a eu lieu, nous permettent de déclarer que ce malheureux accident n'aura pas de suites bien graves, à moins de complications ultérieures; tout se borne à des plaies à l'aine, à la cuisse et aux mains.

La victime occupe le lit n° 8 de la salle Ste-Marthe; c'est un jeune homme de 28 ans à peine, célibataire, demeurant à Tassin, route de Paris, 48.

Sa mère, veuve, réside à St-Etienne, rue Baubrun, 28.

Quant aux dégâts matériels de l'explosion, ils ne consistent qu'en des fenêtres arrachées et de quelques détériorations au plafond.

Ça et là

Comment on devient fiancé ! — Une jeune institutrice, Mlle Louise B., se présentait mardi au commissariat de la rue d'Aboukir et déclarait qu'elle venait de perdre 200 francs contenus dans son portefeuille.

Le jeune fille, pleurant chaudes larmes, mais qui pouvait-on ? Rien que d'enregistrer dans le grand-livre la déclaration de l'infirmité. Et c'est ce qu'on faisait, lorsque se présenta au commissariat un jeune employé, M. Henri L., qui tenait à la main le portefeuille avec 200 francs. Il venait de le trouver dans la rue d'Aboukir.

La joie de la jeune institutrice n'eut plus de bornes en revoyant son trésor perdu. Elle balbutia quelques mots et se précipita dans un salon où elle fut rejointe par le jeune homme de ses bras et l'embrassa sur les deux joues.

Ce fut le commencement de l'idylle. Les deux jeunes gens, tout émus, commencent à se conter l'histoire de leur vie. Les deux passés étaient honnêtes; on travaillait modestement chacun de son côté et le bonheur manquait à tous les deux. Ils s'étaient plus au premier coup d'œil. Ils se convenaient. Et là, sans plus attendre, Henri L. et Louise B., se sont mariés.

Il se marieront à leur retour de vacances.

Chronique Régionale

Villefranche. — Distribution des prix. — La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles communales de garçons et de filles de la ville aura lieu le dimanche 5 août, à 11 h. 1/2 du soir, dans une des cours du collège communal, sous la présidence de M. Clément-Savoie, inspecteur primaire.

Concert. — L'Harmonie de Villefranche donnera son prochain concert le samedi 11 août courant, à 9 heures du soir, sur la place de la Sous-préfecture.

Le programme en sera publié ultérieurement.

Vol. — Dans la nuit du 1^{er} au 2 août des malfaiteurs inconnus ont dévalisé la basse-cour du nommé Jean Péllet, cultivateur à Glézie, lieu de la Chartreuse.

La gendarmerie de Villefranche a ouvert une enquête.

Argent trouvé. — Des ouvriers de M. Jacquet, menuisier à Villefranche, ont trouvé dans la poche d'un habitant, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent; celle-ci a été remise entre les mains du commissaire de police.

Service vicinal. — M. Novat, agent voyer à Villefranche, vient d'être nommé chef du bureau central à la commune de Villefranche.

On ne peut que regretter le départ de ce fonctionnaire qui avait su attirer les sympathies de tous.

LOIRE

Saint-Etienne. — Drame de jalousie. — La place Marengo a été, hier soir, le théâtre d'un drame de la jalousie. Une femme nommée Anne L., âgée de 35 ans, mariée à un certain M. Dorel, est venue à la charge de son mari, qui se trouvait assis à table avec un certain M. Dorel, et l'a lancé un bol de vitriol au visage.

Grièvement atteint, le jeune homme se mit à pousser des cris de douleur. Des passants accoururent et se baignèrent le blessé à la pharmacie Tardivi où les premiers soins lui ont été prodigués.

Dorel a été ensuite transporté à son domicile, 12, rue du Treuil. Il a refusé de se faire soigner à l'hôpital.

L'auteur de l'acte est en fuite. La police le recherche. L'état du blessé n'est pas sans inspirer de vives inquiétudes.

Quant aux causes du drame, elles sont des plus banales. Annette Romier était jalouse et venait de son amant menaçant de la quitter, elle a voulu se venger.

Dorel est âgé de 28 ans, il est employé de commerce.

Ce jeune homme semblait en proie au délire de persécution. Ses parents, qui habitent rue des Jardins, 38, sont dans la désolation.

Un révolté. — Le nommé Martin Claude, manœuvre cimentier, a des accès de révolte qui pourront le mener loin. Il a proféré des menaces de mort contre le nommé Michel Claudin, concubinaire chez M. Ligonnet, 9, rue de Roanne.

Martin a, en outre, fait entendre des propos anarchistes qui lui ont valu une entrée provisoire à la prison de Bellevue.

Nous retrouverons prochainement en correctionnelle.

Arrestation. — On a arrêté le nommé Paul Charroy, 66 ans, journalier. Cet individu est inculpé de vols.

Los industriels. — Le calme le plus grand domine le marché. Aucune détermination importante n'est signalée, soit dans la métallurgie, soit dans les houilleries.

Au Palais. — M. Humbert a été reçu à l'hôtel de l'ordre des avocats. Le conseil de l'ordre a été nommé un comité.

St-Catherine. — Inondée. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 11 h. 1/2 du matin, les paisibles habitants du village de St-Catherine ont été réveillés par le son lugubre du tocsin. Le feu venait de se déclarer dans l'habitation de M. Gardo, boulanger.

Mais les premiers secours, organisés par la population, tout incombustible a été la proie des flammes. Les locataires des étages supérieurs n'ont pu se sauver qu'à l'aide des échelles et presque sans vêtements. On n'a fait la part de ceux qui démolissent une partie de la maison de M. Bauglino.

On ignore les causes de cet incendie. Les pertes sont évaluées à environ 30,000 francs et sont couvertes par une assurance.

Rive-de-Gier. — Concert public. — Demain samedi, la Société musicale de notre ville, dirigée par M. Paponnaud, se fera entendre au kiosque du jardin public, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

Voici le programme : 1. Allegro militaire, Stenningers; 2. Zampa, fantaisie; 3. Valse pastorale, Corbin; 4. France, grande fantaisie; 5. La Joie de la Magdeleine, fantaisie barbesque.

St-Chamond. — Arrestation d'un étranger. — Ce matin le brigadier Dedier et le sous-brigadier Treille ont arrêté le nommé Louis Schmitt, âgé de 30 ans, sujet allemand, sorti tout récemment de la maison centrale de Nîmes où il venait de purger une condamnation à 3 ans de prison prononcée contre lui par le Cour d'assises de la Loire pour vol, malgré qu'un arrêté d'expulsion lui avait été notifié par la dite maison centrale.

M. le Procureur général a aussitôt mis ce Tonton à la disposition de M. le Procureur de la République.

Ecole professionnelle de filles. — Nous apprenons avec un vif plaisir que l'Ecole professionnelle de filles de notre ville vient de remporter un nouveau succès, aux examens 30 candidats d'étude primaire supérieures.

Six élèves ont été définitivement reçues : Mlles Claude Fournier, Iss, Mathéven, Heynaud.

Nous félicitons sincèrement la directrice, Mme Bourles et ses dévouées collaboratrices.

Marché. — Le marché d'hier a été relativement peu animé. Les ventes, de 10 à 12,000 kilos, ont montés, de 85 à 90 francs. Les oisillons.

AIN

Trévoux. — Tribunal Correctionnel. — Dans son audience d'hier, le tribunal a condamné le nommé Mignard, 59 ans, an, et Genin, 66 ans, à 6 mois, pour mendicité, en réunion avec menaces et violence; Benoît, 69 ans, teinturier à Villefranche, à 300 francs pour copiage d'adresses; Buisson, terrassier, 38 ans, à 48 heures pour vol; Chabaud, 33 ans, forgeron à Bourg, à 15 jours, pour bris de clôture; Baptiste, 36 ans, tisseur, à 5 mois pour outrage public à la pudeur.

Accident de chasse. — Un habitant de Parcieux, M. Burel, chassait hier le bécasse sur la Saône près du port Bernclin, lorsque tout à coup en faisant feu, son fusil tomba et lui fit à la main gauche une grave blessure.

Aux cris poussés par le malheureux, M. Poncelet, du Grand-Théâtre de Lyon, qui se trouvait non loin de là, accourut et prodigua ses soins. Il fut assez heureux pour arrêter l'hémorragie.

Transporté en voiture à l'hôpital de Trévoux, M. Burel fut opéré par le docteur Clugnet qui lui fit l'amputation du pouce; l'état du blessé est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Conseil municipal. — Dans sa séance du 30 juillet dernier, le conseil municipal a approuvé le projet de prolongement des aqueducs situés en face de l'hôpital, pour l'établissement d'un bas-pont sur la Saône, voté le 20 juillet 1893, et le curé de Trévoux, pour être démis et servir d'emplacement à la nouvelle église; décidé la désaffectation de l'église actuelle devant être également démolie pour le même objet, et consent à la vente des matériaux au profit de la fabrique.

DROME

Valence. — Les fêtes filibétrées. — Voici le programme officiel des fêtes filibétrées organisées par le comité Emile Augier, et qui auront lieu les 10, 11 et 12 août prochains :

Vendredi 10 août. — De 11 à 3 heures, organisation du collège, réception des Filibères; inauguration, à 8 heures, d'un concert d'opéra, concert donné par la Philharmonique et l'Union chorale.

Le Champ de Mars sera clos et l'enceinte contiendra de nombreuses attractions.

Samedi 11 août. — De 3 à 4 heures, défilé dans la ville des torçards; quadrilles, banderilles, etc.

De 4 à 6 heures, courses de taureaux, quadrille Pouton, direction Ville.

De 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2, concert par la fanfare de Valence et les premiers soins lui ont été prodigués.

Dorel a été ensuite transporté à son domicile, 12, rue du Treuil. Il a refusé de se faire soigner à l'hôpital.

L'auteur de l'acte est en fuite. La police le recherche. L'état du blessé n'est pas sans inspirer de vives inquiétudes.

Quant aux causes du drame, elles sont des plus banales. Annette Romier était jalouse et venait de son amant menaçant de la quitter, elle a voulu se venger.

M. Casimir-Perier est arrivé à Paris hier soir, par train spécial.

Le cas de M. Rivaud

Le bruit circule aujourd'hui dans les sphères officielles que M. Rivaud, préfet du Rhône, devrait être compris pour un déplacement dans le récent mouvement préfectoral qui a paru; mais que ce changement a été ajourné jusqu'à la fin des débats du procès Caserio.

Exécution capitale

Le nommé Boucharef, qui a assassiné son patron, le sieur Hervy, dans des circonstances particulièrement odieuses, a été exécuté ce matin, à Limoges, à 4 h. 25.

Poursuites en perspective

L'intention du ministre de la justice vient d'être appelée sur différents articles publiés par des journaux des départements qui feront l'objet de décisions prises demain au conseil des ministres.

L'affaire Barème

Dans un article publié ce soir par de nos confrères, l'agent Souffrin déclare que s'il n'obtient pas une réparation contre l'agent Barbaste, il se défendra et bientôt les pays tout entier connaîtra la vérité sur le meurtre de Barème, préfet de l'Eure.

Instruction publique

Sont nommés officiers : MM. Lachmann, professeur à la faculté des sciences de Grenoble; Couderc, professeur au lycée de St-Etienne; Chauhat, maître à l'école normale de Valence; Falcon, directeur d'école à Domène (Isère); Ruet, instituteur à Beaujeu.

Sont nommés officiers d'académie : Mlle Doney, institutrice au lycée de jeunes filles de Lyon; Mine Grand, directrice d'école à Lyon; M. Melon, directeur d'école à Lyon.

Projet abandonné

Nous croyons savoir que le projet de modification, dans le haut personnel de l'intérieur, dont il avait été question, il y a quelques jours, est actuellement abandonné.

ATOUR DE LA PRESSE

Opinions de la Presse parisienne

Le Jour dit que Caserio est le type du disciple anarchiste. Aucun trait essentiel ne lui fait défaut; il a collectionné dans sa cervelle tout ce que les révolutionnaires violents, mais prudents, jettent de malsain et d'ignoble dans leur presse spéciale, et ces grains tombant sur un bon terrain germent admirablement, comme on l'a vu.

Le Soir dit : C'est été un épouvantable scandale qu'une atténuation, une excuse accordée à l'assassin du chef de l'Etat.

Les jurés de Lyon — il faut le dire — ont été courageux; ils ont accompli leur devoir, ils ne se sont pas arrêtés aux conséquences possibles de leur verdict. L'honneur est saisi; grâce à eux, la tête de Caserio tomba.

Les Libérés dit : Les très justes débats qui se sont déroulés devant la Cour d'assises du Rhône, n'ont été ni compliqués d'incidents, ni de longue durée.

Le verdict du jury qui vient d'être rendu ne pouvait être douteux.

La Patrie dit : Quoiqu'il résulte du verdict souverain rendu par douze citoyens indépendants, c'est là un véritable soulagement pour la conscience publique.

Le Journal des Débats, organe, comme on sait, de M. Aynard, député du Rhône et président de la Chambre de commerce, prend à part, ce soir, le préfet du Rhône, et dit : On a constaté que M. Rivaud s'est montré fat, nerveux à l'audience de ce soir. La conduite du Préfet du Rhône est tout à la fois agréable pour la police et rassurant pour le Chef de l'Etat qui fera bien de prendre ses précautions, lorsqu'il visitera une ville administrée par ce fataliste.

BOURSE DE LYON

du 3 août 1894

Table with columns: FONDS D'ETAT à terme, Dernier cours, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE LYON

du 3 août 1894

Table with columns: FONDS D'ETAT à terme, Dernier cours, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE LYON

du 3 août 1894

Table with columns: FONDS D'ETAT à terme, Dernier cours, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE LYON

du 3 août 1894

Table with columns: FONDS D'ETAT à terme, Dernier cours, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE LYON

du 3 août 1894

Table with columns: FONDS D'ETAT à terme, Dernier cours, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

du 3 août 1894

Table with columns: VALEURS à terme, Clôture d'hier, Clôture d'aujourd'hui, VALEURS au comptant, Dernier cours. Includes 3/0 Français, 3/4 Français, etc.

VIENNE — Tendances sont.

Table with columns: Crédit mob. autrichien, Crédit fonc. d'Autriche, Autrichiens, Lombards, etc.

ROME

Jusqu'à présent, ces barrages ont été subventionnés par l'Etat. La subvention a été variable, mais elle paraît être accordée en raison de la proportion du vide laissé pour l'ombrage...

que la ville en profite que des actionnaires inconnus, les motifs d'après lesquels une compagnie exploitant plus économiquement ne sont pas sérieux...

des sept cent mille francs et les trente centimes additionnels pour sa garantie; il est bien entendu que la forme de l'emprunt n'est pas indiquée...

lère! la revue la plus gaie, la plus amusante qu'on ait montée jusqu'à présent à Lyon, et ce succès si bien justifié ne fait que grandir à chaque représentation.

Quatrième arrondissement. — Néant. Cinquième arrondissement. — Randu Charlotte, f. rue d'Ecully, 13.

A 10 francs Les amis et connaissances des familles X... et Y... qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de...

On ne doute pas, messieurs, que cette subvention ne nous soit accordée. La ville aura donc à emprunter une somme de 200.000 fr.

Nous espérons, nous, que le service sera fait par le personnel municipal, avec un faible surcroît de dépense, mais il est d'autres considérations qui nous ont fait et nous ferons toujours rejeter énergiquement cette solution.

La commission, dans sa dernière séance a demandé que les ressources provenant des eaux soient affectées à l'amortissement de l'emprunt, nous nous proposons d'adopter cette proposition qui, nous l'espérons, sera maintenue par les administrations futures.

Table with 10 columns: Nombre, Sorties, France, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Belgique, Canton, Japon, Tussah, Poids. Rows include Organs, Trames, Divers, etc.

Deuxième arrondissement. — Roche Adèle, 25 ans, r. Port-du-Temple, f. 3 h. — Faures, veuve Bouquet, 64 ans, r. Dolandine, f. 2 h.

A 15 francs Madame Livrac, Monsieur Joseph Livrac, Mademoiselle Augustine Livrac, Monsieur et Madame Mirat et leurs enfants...

Ainsi, Messieurs, la construction de notre barrage entraînerait une augmentation de 12 5/10, en supposant que le rendement ne dépasse pas les frais d'entretien, cela est possible...

Après examen de la question nous comprenons facilement que dans les six ou sept villes de la Loire où il y a une usine textile, nous n'aurions qu'à édifier un canal à Lyon, le Gaz vend 1/3 meilleur marché à certains quartiers et cela malgré les tarifs.

En terminant, Messieurs, nous vous invitons à voter des remerciements à M. l'ingénieur en chef Pelté, à M. l'ingénieur Tavernier et à tous leurs collaborateurs, pour tous les services qu'ils nous ont rendus dans cette affaire.

Table with 10 columns: Nombre, Sorties, France, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Belgique, Canton, Japon, Tussah, Poids. Rows include Organs, Trames, Divers, etc.

Sixième arrondissement. — Marie Berthelet, 36 ans, rue Duguesclin, 68, f. 8 h. — Jeanne Carrage, 3 mois, impasse Bellecour, f. 6 h. Matrin.

A 25 francs Même texte que la précédente, avec larges encadrements noirs. Le Gérant: JEAN DESMEURS

La première question que l'on se pose est celle-ci: Si une Compagnie demandait la concession de cette affaire, c'est qu'elle la considère comme fructueuse, donc il vaut mieux...

Après examen de la question nous comprenons facilement que dans les six ou sept villes de la Loire où il y a une usine textile, nous n'aurions qu'à édifier un canal à Lyon, le Gaz vend 1/3 meilleur marché à certains quartiers et cela malgré les tarifs.

En terminant, Messieurs, nous vous invitons à voter des remerciements à M. l'ingénieur en chef Pelté, à M. l'ingénieur Tavernier et à tous leurs collaborateurs, pour tous les services qu'ils nous ont rendus dans cette affaire.

Le maire de Tarare. THOMASIN.

Sixième arrondissement. — Marie Berthelet, 36 ans, rue Duguesclin, 68, f. 8 h. — Jeanne Carrage, 3 mois, impasse Bellecour, f. 6 h. Matrin.

A 25 francs Même texte que la précédente, avec larges encadrements noirs. Le Gérant: JEAN DESMEURS

ANNONCES

DEMOCRATIQUES à 0.15 et 0.25 la ligne EMPLOIS Une jeune fille habitant Orléans, ayant tous ses diplômes, connaissant l'allemand, l'anglais, désire se placer comme institutrice dans bonne famille.

On demande un associé avec apport de 3500 à 4000 fr., fortune assurée en 6 ou 8 ans pour invention unique au monde, nouvelle découverte. S'adr. bureau du Nouveau Lyon ou à M. Garaudel, inventeur-mécanicien-automatiste, 94, rue Garibaldi, Lyon.

A louer au 11 mai 1895, à Mâcon, un Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Franche, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M. Lespinaisse, notaire à Mâcon.

A vendre, à Sainte-Foy-Lès-Lyon, jolie maison genre chalet, 6 pièces, clos 1600 mètres. Vue superbe. Prix: 22.000 fr. Ec. bureau du journal, n° 0134.

On désire acheter longue vue d'occasion, mais en bon état. Ec. bureau du journal, n° 0567.

POSTE RESTANTE OFFICIEUSE Passage des Terreaux, 14-16-18, LYON Cette maison a pour but de faciliter au public la réception ainsi que la réexpédition de courriers postaux ou télégraphiques, sans crainte d'attente ou d'erreur.

On demande des ouvrières connaissant le façonnage des papiers. S'adresser aux Papiers de la Pont-de-Claix, 32, cours de la Liberté, à Lyon.

On demande à emprunter 600 fr. pour édifier ouvrage agricole, avec intérêt fixe, intéressant à prêter sur résultats. Ec. 154, bureau du journal.

A vendre, près Valence, propriété d'un seul tenant, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare. Vastes bâtiments, 11 hectares dont 6 en vignes de grand rap. Sol fertile. Pour traiter: M. Rabatel, greffier, Roussillon (Isère).

Machine à vapeur avec chaudière tubulaire, force 2 chevaux, à vendre. S'adr. à M. Jeannin imprimeur à Trévoux.

Représentant demande bonnes maisons p. la place de Lyon. Français, bureau du journal.

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

Objets perdus Perdu porte-plume argent, avec cisures ou. Souvenir de famille auquel on tient beaucoup. Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ec. bureau du journal, n° 018.

A vendre, Café du Commerce, situé à Lorient. S'adr. à M. Lamothe, propriétaire à Livron, ou à Mme Garnier, propriétaire dudit café, à Lorient.

Objets mobiliers à vendre ou échanger A vendre, excellent piano, bois d'ébène, prescrite neuf. S'adr. à M. Charbonnier, 23, rue d'Algérie.

On offre à toutes personnes intelligentes, de préférence jeune médecin ou pharmacien, dent., faire fortune rapide. S'adr. p. restante Bellecour, A. M. E., n° 2.

LIBRAIRIE BERNOUX ET CUMIN 6, Rue de la République, LYON Origine à fin 1893 66 Volumes cartonnés toile rouge. — 550 fr. au lieu de 957 Payable 50 fr. par mois

Associations Commandites, Prêts 100.000 fr. dem. à commander, ou associé, concession jeux à Pétranger. 30 et 40, Baccara. Beaux bénéfices. Duobis, 39, rue Pigalle, Paris.

On désire louer, à 20 minutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et campagne. Facilités de communications; de préférence jardin de 1000 à 1500 mètres. S'adr. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

A vendre, Café du Commerce, situé à Lorient. S'adr. à M. Lamothe, propriétaire à Livron, ou à Mme Garnier, propriétaire dudit café, à Lorient.

Objets mobiliers à vendre ou échanger A vendre, au prix de 420 fr., une bicyclette F. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

Librairie BERNOUX et CUMIN 6, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés ZOLA (Emile). — Les Nouragues. — Les Nouragues. — Les Nouragues.

MANIOC ROUSSET Potage préparé au suc de viandes et légumes Reconstituant, Digestible, Nutritif Ce potage, le plus riche en matières assimilables, est particulièrement recommandable aux anémiques, aux convalescents, aux dyspeptiques et aux enfants, à l'usage desquels il peut se préparer au lait.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30.000 fr. garantis hypothécairement. Ec. n° 227, A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

On désire louer, à 20 minutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et campagne. Facilités de communications; de préférence jardin de 1000 à 1500 mètres. S'adr. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

A vendre, Café du Commerce, situé à Lorient. S'adr. à M. Lamothe, propriétaire à Livron, ou à Mme Garnier, propriétaire dudit café, à Lorient.

Objets mobiliers à vendre ou échanger A vendre, au prix de 420 fr., une bicyclette F. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

Librairie BERNOUX et CUMIN 6, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés ZOLA (Emile). — Les Nouragues. — Les Nouragues. — Les Nouragues.

MANIOC ROUSSET Potage préparé au suc de viandes et légumes Reconstituant, Digestible, Nutritif Ce potage, le plus riche en matières assimilables, est particulièrement recommandable aux anémiques, aux convalescents, aux dyspeptiques et aux enfants, à l'usage desquels il peut se préparer au lait.

Et j'ai surpris vos amours, depuis longtemps... Laissez-moi continuer, mademoiselle, si-t-il en réprimant, d'un nouveau geste, un mouvement de la jeune fille. En ma qualité de maquignon, je vais et viens par les chemins, connaissant tout le monde, offrant en vente mes chevaux et en achetant d'autres; c'est ainsi que j'étais au mieux avec ce malheureux oncle Rantonnet. Je vous ai maintes fois rencontrés, vous et M. Claudius, en des coins solitaires, et souvent je vous ai croisés à Givrons, quand vous y alliez voir votre fils André.

Oh! s'écria Jeanne. — Je le sais bien, qu'il vous aimait fort et que votre mère vous aurait toujours refusée à lui, car il était sans le sou. Dame! quand on aime, on perd la tête; il a peut-être vu trouble, en songeant au bien de l'oncle Rantonnet qui l'aurait tant aidé à vous épouser.

— Alors, Monsieur, fit doucement Jeanne, vous aussi, vous croyez... — Ecoutez, Mademoiselle, ceci n'est pas mon affaire, et, si je vous en parle, c'est pour arriver à ma visite. Ça m'a fait pitié de vous voir séparer comme cela; j'ai pensé que vous ne pourriez vous adresser aux gens de Saint-Genis pour vous consoler, et, encore moins à votre mère.

— De cette façon, continua Louis Benoit, les gens de Saint-Genis et votre mère ignorent toujours vos relations avec M. Claudius; ce n'est pas moi qui les dévoilerai.

Le malheureux était sans défense devant le juge. La mère Alexandre, entendue par le juge d'instruction avait dit ce qu'elle savait; sa déposition était accablante pour la prévention puisqu'elle mettait en relief l'insistance de Claudius à revenir à la ferme, malgré les mauvais temps.

LE MALHEUREUX ÉTAIT SANS DÉFENSE DEVALENT LE JUGE. La mère Alexandre, entendue par le juge d'instruction avait dit ce qu'elle savait; sa déposition était accablante pour la prévention puisqu'elle mettait en relief l'insistance de Claudius à revenir à la ferme, malgré les mauvais temps.